



APPEL À PROJETS

FESTIVAL D'ART DANS L'ESPACE PUBLIC



ic.on.ic ———
——— festival
d'arts visuels

4^{ème} édition

Du 16 septembre au 11 novembre 2024

// CONTEXTE ET ENJEUX

Dans le cadre de la quatrième édition de son **Festival IC.ON.IC** dédié aux arts visuels, Amiens Métropole lance **un appel à projets pour la création d'œuvres pour l'espace public et des résidences de création pour l'espace public**. En s'engageant pour la liberté de création et la diversité de ses formes, Amiens Métropole veille à investir les enjeux liés au développement de la filière des arts plastiques et visuels sur son territoire. La collectivité conçoit les arts et la culture comme leviers de développement, catalyseurs de la création et vecteurs de rayonnement et d'attractivité.

Sur un territoire labellisé **Pays d'art et d'histoire**, Amiens Métropole rassemble de nombreux monuments patrimoniaux d'exception qui participent à l'attractivité et au rayonnement de son territoire. Celui-ci s'étend à l'ensemble de la Métropole et possède un patrimoine bâti, naturel, agricole et industriel d'une grande richesse. Certains éléments sont mondialement connus : la cathédrale Notre-Dame, le Beffroi, le Cirque Jules Verne, la Citadelle ou encore le site des Hortillonnages.

Afin d'ouvrir au plus grand nombre l'accès aux formes contemporaines de l'art, Amiens Métropole s'appuie sur l'action de ses grands équipements centraux, sur l'offre de formation et de diffusion des lieux culturels de proximité et sur le travail des associations. Ceux-ci sont devenus des lieux familiers d'accueil pour les habitants, des lieux-ressources où chacun peut apprendre, s'enrichir, découvrir, partager. Les équipements culturels y sont nombreux – La Maison de la Culture d'Amiens, le Musée de Picardie, le Fonds Régional d'Art Contemporain de Picardie, Le Safran - Scène conventionnée, le Cirque Jules Verne - Pôle National Cirque et Arts de la Rue d'Amiens, la Maison du Théâtre, La Lune des Pirates, Le Trait d'Union -, auxquels s'ajoutent les structures culturelles dédiées à l'enseignement artistique.

Amiens et sa métropole rayonnent au rythme de festivals qui participent à l'attractivité du territoire : Rendez-Vous de la Bande Dessinée d'Amiens, Festival International du Film d'Amiens, Festival International de jardins - Hortillonnages Amiens, Les Safr'ANumériques, Festival International des arts de la rue "La Rue est à Amiens", Festival Minuit avant la Nuit. Le territoire est également nourri par une importante dynamique étudiante, en raison de l'implantation d'établissements d'enseignements supérieurs, comme l'École Supérieure d'Art et Design et l'Université de Picardie Jules Verne.

:: Structuration des filières Arts Visuels et Education Artistique et Culturelle à l'échelle de la Métropole

Un schéma de structuration des filières est un outil de construction conjointe des politiques publiques en faveur des disciplines artistiques, au service des acteurs professionnels et des publics. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'action publique. C'est un outil évolutif, ses dispositions ne sont pas figées dans le temps, elles s'appliquent à court, moyen et à long terme et peuvent faire l'objet de réorientations.

Le Schéma Métropolitain des Arts Visuels voté par le Conseil d'Amiens Métropole en novembre 2022 est issu d'un processus visant à connaître et comprendre l'écosystème artistique à l'échelle du territoire. Il repose sur l'identification des acteurs et des enjeux spécifiques de la filière, générant de la mise en réseau, des solidarités, de la coopération et/ou de la complémentarité. L'objectif commun de la collectivité territoriale et des acteurs repose sur le développement et la valorisation des artistes et de leur geste de création, l'amélioration de leurs conditions d'exercice, le développement économique du secteur. Il s'agit de questionner la place de l'artiste dans sa dimension

professionnelle et socio-économique au sein d'un écosystème, sur le territoire de la métropole amiénoise. Il se décline en 5 axes principaux :

- Faire de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle un enjeu du territoire
- Assurer une meilleure communication pour orienter les publics et valoriser les atouts du territoire
- Affirmer la place de l'enseignement artistique et culturel et des pratiques amateurs
- S'appuyer sur des projets communs pour faire réseau
- Penser collectivement la diffusion.

Amiens Métropole met en œuvre, depuis le mois de mars 2023, un **Contrat Métropolitain de généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle (CMEAC)**. Ce contrat constitue l'un des piliers du nouveau **Schéma Métropolitain de l'Éducation Artistique et Culturelle** dont l'ambition est de fédérer les énergies, les moyens et les compétences afin de construire des parcours sensibles et citoyens d'EAC à destination des enfants, des jeunes et de leur famille dans tous leurs temps de vie et au-delà, en direction de tous les habitants du territoire métropolitain.

Les projets soutenus permettent l'émergence de parcours d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie en invitant les enfants et les jeunes (temps scolaire, périscolaire et temps de loisirs), mais aussi les habitants du territoire, à s'emparer des propositions formulées par les artistes.

Amiens Métropole s'illustre par sa structuration de la filière Art visuel et l'EAC. Aussi, ce contexte invite à penser des formes d'interventions diverses, innovantes, accessibles à la diversité des publics. L'éducation du regard par les formes contemporaines des arts plastiques et visuels, trop souvent minimisée, doit pouvoir retrouver sa connexion avec les habitants à la faveur de temps forts ambitieux et universels. C'est tout l'enjeu du Festival IC.ON.IC.

// OBJECTIFS DU FESTIVAL IC.ON.IC

Créé en 2021, le Festival IC.ON.IC invite les artistes à investir les lieux d'exposition et l'espace public dans la perspective d'interpeller, sensibiliser et promouvoir la rencontre immédiate avec les publics, et à la faveur d'une programmation ambitieuse et protéiforme.

Compléments d'informations sur les éditions précédentes sur le site amiens.fr/iconic

Combinant une dimension artistique et culturelle avec une dimension de développement local, le Festival IC.ON.IC répond à de nombreux objectifs :

- **Affirmer la filière Arts plastiques et visuels par la visibilité de ses acteurs** Permettre aux artistes d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire. Contribuer à la création d'œuvres d'art *in situ*, en les inscrivant dans les lieux d'exposition mais aussi dans le tissu urbain. Prêter une attention particulière aux interactions qui se développent entre les pratiques contemporaines, les environnements humains, culturels, urbains et paysagers.

Impulser la recherche de liens et de complémentarité entre pratiques artistiques, acteurs et lieux.

- **Inscrire la collectivité dans une approche renouvelée de la diffusion des Arts plastiques et visuels** Permettre aux artistes de développer des recherches et diffuser leurs œuvres en allant à la rencontre des habitants et en sollicitant leur participation à la faveur de créations partagées, de rencontres ou d'ateliers.

Favoriser l'accès aux œuvres et dévoiler la diversité et la richesse des pratiques artistiques.

- **Améliorer le cadre de vie des habitants** en y installant des œuvres d'art éphémères et/ou pérennes dans l'espace public. Favoriser une réappropriation de cet espace par les habitants, les inciter à de nouvelles pratiques.

Contribuer à changer le regard sur le cadre de vie, sur la ville. Faire du quartier Saint-Leu et des espaces investis des lieux de découverte pour les habitants, les touristes culturels ou en séjours et amateurs d'art en général

- **Soutenir les structures métropolitaines engagées dans l'accompagnement des artistes** du secteur des Arts Plastiques et Visuels et promouvoir la rencontre avec les habitants et la démocratisation de l'accès à l'art contemporain

- **Contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil d'artistes** sur le territoire d'Amiens Métropole

- **Contribuer au rayonnement culturel et artistique**

Familiariser à la fréquentation d'œuvres artistiques et à leur processus de création.

Permettre aux artistes émergents de se faire connaître (les accompagner dans leur professionnalisation) et aux artistes d'envergure internationale de s'approprier un contexte urbain et patrimonial.

Offrir aux artistes des conditions d'accueil propices à la recherche et à l'expérimentation, ainsi que la rencontre avec une diversité de publics.

Améliorer l'attractivité du territoire par des propositions artistiques originales et de qualité.

VOLET 1 \ CRÉATION D'OEUVRES DANS L'ESPACE PUBLIC

Bordé par la Somme et situé à deux pas de la cathédrale Notre-Dame, le quartier Saint-Leu se caractérise par une architecture singulière et la présence de nombreux acteurs culturels (Maison du Théâtre, Lune des Pirates, Centre Culturel Léo Lagrange, Théâtre d'Animation Picard « Chés Cabotans d'Amiens »...). Il est également caractérisé par une richesse patrimoniale importante à travers ses petites rues pavées le long des canaux avec des maisons traditionnelles, l'église Saint-Leu, le moulin Passe-Avant, l'ancien Hôtel-Dieu....

Le quartier Saint-Leu, est situé à proximité des hortillonnages, site naturel et touristique d'exception. Ce lieu pittoresque possède une dimension poétique, propice à la flânerie et à la contemplation. Quartier mixte et contrasté dont une partie émerge en politique de la ville, Saint-Leu constitue également le cœur du quartier étudiant et le lieu de rendez-vous et des sorties avec ses nombreux bars et restaurants implantés dans un cadre exceptionnel.

Riche des trois éditions précédentes, le festival investit ce quartier par des œuvres représentatives de l'ensemble des familles de d'art urbain. Une trentaine d'artistes et collectifs d'artistes ont ainsi contribué à la construction de ce circuit : Bault, L'Atlas, Scaf, 2Flui, Jo Ber&Poes, Taken, Hydrane, Juan Spray, Ememem, Le Cyklope, Xkuz, Philippe Hérard, Nadège Dauvergne, Gunter, le 9^{ème} Concept, Loraine Motti et Fintan Magee entre autres. L'appropriation par les habitants et l'implication de ces derniers constituent une dimension importante du projet.

En 2024, le parcours artistique s'étend aux zones voisines et inscrit dans son périmètre d'actions le Centre-Ville.

1.1 Objet de la commande

Le volet 1 du présent appel à projet veille à recueillir des propositions d'opérateurs (associations, ...) en mesure de repérer, mobiliser et coordonner des propositions d'artistes ou collectifs d'artistes, professionnels, confirmés et émergents, inscrits dans des festivals prescripteurs. La sélection devra intégrer des artistes émanant de la scène locale, comme inscrits dans les réseaux nationaux, européens et internationaux, de manière à investir de potentiels partenariats entre IC.ON.IC et d'autres festivals, partageant la même ambition qu'Amiens Métropole.

L'opérateur proposera dans son projet, une méthodologie et des actions promouvant la participation active des habitants.

Si l'appel à projets cherche à mobiliser des opérateurs des arts urbains en capacité de se positionner sur de la production d'œuvre, il reste ouvert aux propositions d'artistes ou collectifs d'artiste auteurs souhaitant répondre directement à partir d'une expérience et de savoir-faire répondant aux objectifs du festival IC.ON.IC.

Les artistes et collectifs d'artistes veilleront à concevoir et diffuser des œuvres artistiques éphémères, destinées à l'espace public d'Amiens.

Les propositions doivent s'insérer dans une démarche de création singulière originale, tous médiums confondus : collage, mosaïque, peinture, photographie, poésie visuelle, tag, graff, pochoir, tape art, stickers, yarn bombing ou tricot urbain, intervention sur le mobilier urbain, etc. Les techniques et matériaux utilisés devront permettre aux œuvres d'être visibles pour le public aux dates du festival, **à minima du 1er octobre au 11 novembre 2024. Les œuvres devront être finalisées au plus tard le 30 septembre 2024.**

Les propositions artistiques pourront être accompagnées de temps d'interactions avec les habitants sous la forme de rencontres, d'ateliers, de créations partagées ou de toute autre proposition favorisant l'appropriation des œuvres par les habitants.

Elles viendront renforcer un circuit artistique déjà existant depuis septembre 2021 à la faveur des œuvres installées depuis la première édition et prévues sur plusieurs années. Les œuvres existantes sont visibles sur le site www.amiens.fr/iconic.

1.2 Choix du lieu à investir

Les visuels des sites proposés sont à retrouver en **ANNEXE 1** du présent appel à projets. Le candidat peut soumettre une ou plusieurs propositions artistiques, pour un ou plusieurs lieux proposés.

Avec l'accord des artistes et dans le respect du geste artistique, les projets sélectionnés pourront être ajustés au regard de la réglementation, des conditions techniques de réalisation, et sous réserve des autorisations administratives nécessaires (propriétaires privés, service urbanisme, Architecte des Bâtiments de France....

Amiens Métropole souhaite que le Festival IC.ON.IC regroupe **deux typologies de projets** (les lieux identifiés et les enveloppes dédiées sont compilés dans l'annexe n°1) :

- **Des fresques et projets artistiques grands formats**
Techniques : peinture (tous types) ou techniques permettant à l'œuvre de se conserver au minimum 5 années
- **Des fresques et projets artistiques petit format**
Techniques : tous types de techniques (collages, pochoirs ...) à partir du moment où elle s'adapte au support et aux conditions fixées par la collectivité. L'œuvre devra se conserver au minimum sur la durée de l'édition en cours du festival, soit jusqu'au 11 novembre 2024.

1.3 Bénéficiaires

Cette commande publique est éligible uniquement aux artistes professionnels, qu'ils candidatent en leur(s) nom(s), ou par le prisme d'un opérateur des arts urbains en capacité de se positionner sur de la production d'œuvre, dans le cadre d'un collectif ou d'une association.

VOLET 2 // RÉSIDENCES DE CRÉATION POUR L'ESPACE PUBLIC

Créé en 2018 afin de répondre aux besoins de la filière Arts Plastiques et Visuels, dans un contexte particulier de forte carence en termes de lieux de diffusion pour l'art contemporain à Amiens métropole, le dispositif Parcours d'Art Contemporain intègre le festival IC.ON.IC en 2021. Les propositions présentées lors de ce temps fort dédié aux expositions ont comme particularité le rapport au territoire. Créées *in situ* et/ou intégrant la participation des publics (ateliers, workshops, rencontres, projets d'éducation artistique et culturelle avec les scolaires, créations participatives...), elles exigent des temps de présence des artistes parfois longs, en fonction des spécificités des projets.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des artistes au sein de cet événement phare de la programmation culturelle d'Amiens Métropole, dans le cadre du soutien aux Arts plastiques et visuels renforcé par l'adoption, en 2022, du schéma sectoriel, le volet 2 de cet appel à projets prend la forme d'un programme de résidence d'artistes. Cela dans l'objectif d'accueillir et d'accompagner les artistes pendant toutes les étapes, de la recherche à la création, en vue d'une restitution lors du temps fort prévu du 1er octobre au 11 novembre 2024.

2.1 Objet de la commande

Le volet 2 du présent appel à projets veille à recueillir des propositions de résidences d'artistes auteurs proposées par des structures dédiées à l'art contemporain, promouvant la recherche, l'expérimentation entre les arts plastiques et visuels, et art dans l'espace urbain. La production émanant du temps de résidence doit pouvoir être restituée dans l'espace public (performance, installation, collage...) en convoquant la participation des habitants et au besoin la pluridisciplinarité.

2.2 Bénéficiaires

Cet appel à projets est destiné aux structures culturelles d'Amiens Métropole et tout particulièrement aux lieux œuvrant à l'esthétique des arts plastiques, de droit public et de droit privé, souhaitant accueillir et accompagner des artistes auteurs, cherchant à interroger les porosités entre arts visuels et art urbain, sur une période de 1 à 3 mois, suivie d'une restitution dans l'espace public pendant le festival IC.ON.IC 2024.

La résidence pourra intégrer autant que de besoin la ressource émanant des établissements d'enseignements supérieurs d'Amiens Métropole.

2.3 Contraintes et engagements de la structure accueillante

- Amiens Métropole sera présente aux étapes de curation, premiers contacts avec les artistes, en connivence avec les structures culturelles autour de projets moteurs, structurants ;
- La résidence doit aboutir à la création d'une ou de plusieurs œuvres, restituables, en tout ou partie, dans l'espace public, entre le 1^{er} octobre et le 11 novembre 2024 ;
- Cette restitution pourra investir des champs pluridisciplinaires ;
- La structure d'accueil devra identifier un interlocuteur référent pour les résidents, permettant de fluidifier les échanges, d'assurer un suivi des engagements réciproques, l'exécution budgétaire. En lien avec l'artiste ou collectif d'artistes, elle sera en charge d'apporter un soutien critique, technique et/ou administratif et d'opérer les mises en relation favorables au développement du projet et des actions culturelles associées (rencontres, ateliers, visites, etc) ;
- La structure culturelle sera en charge du montage et du suivi du projet d'exposition (restitution de la résidence), et responsable de l'assurance des œuvres ;
- Les partenariats avec des entreprises locales et collectivités sont souhaitables ;
- La structure d'accueil imaginera avec l'artiste ou le collectif d'artistes les formes les plus appropriées d'interaction avec les habitants, et notamment la mise en médiation de la production.

VOLET 3 // COMMANDE D'ŒUVRES POUR LE FONDS DE L'ARTOTHÈQUE DES BIBLIOTHÈQUES D'AMIENS MÉTROPOLE

L'Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole met à disposition du public environ 1 000 tableaux qui constituent un panorama de la création contemporaine. Elle s'enrichit chaque année de nouvelles œuvres. Plus de 350 artistes y sont représentés : artistes de référence, artistes significatifs de la création d'aujourd'hui en France et dans le monde, jeunes artistes et artistes régionaux. Les œuvres d'art prêtées par l'artothèque sont en grande majorité des estampes originales, des photographies à tirage limité et quelques dessins.

Créée pour faire découvrir l'art contemporain à un large public et permettre une rencontre privilégiée avec les œuvres, l'artothèque offre la possibilité d'emprunter des tableaux prêts à être accrochés au domicile. Elle s'adresse aux particuliers majeurs et aux collectivités (établissements scolaires, entreprises, administrations, associations, etc.).

Depuis 2018, la politique d'acquisition de l'artothèque alterne entre une année « libre » (l'équipe de l'artothèque propose une présélection d'une centaine d'œuvres de son choix et un comité de sélection en choisit environ une trentaine) et une année de commande aux artistes via l'appel à projets du **Festival IC.ON.IC** (achat de sept œuvres pour une valeur de 1 850 € nets de taxe pour chaque pièce).

3.1 Objet de la commande

Le projet consiste en **une commande d'une œuvre à sept artistes** qui se porteront candidats. Les artistes retenus verront leurs œuvres encadrées et intégrées à la collection de l'artothèque des bibliothèques d'Amiens Métropole.

// ÉLIGIBILITÉ

Cette commande publique est éligible :

Pour le volet 1, aux artistes professionnels, qu'ils candidatent en leur(s) nom(s), ou par le prisme d'un opérateur des arts urbains, dans le cadre d'un collectif ou d'une association, comme précisé au 1.3 de présent document.

Pour le volet 2, aux structures culturelles d'Amiens Métropole œuvrant à l'esthétique des arts plastiques, comme précisé au 2.2 de présent document.

Les candidatures devront être en mesure de présenter : les garanties de faisabilité du projet et de l'œuvre proposée, la reconnaissance d'un travail similaire dans la rue et/ou la réalisation de fresques d'envergure. La capacité technique et artistique à réaliser la ou les œuvre(s) seront des atouts essentiels pour la sélection du lauréat ou de la lauréate.

Pour le volet 3, aux artistes professionnels et collectifs d'artistes qui remplissent les conditions statutaires relatives à la réglementation de leur profession et qui peuvent justifier d'une inscription légale (N° SIRET).

Les artistes, collectifs d'artistes et structures peuvent :

- répondre à un ou plusieurs volets du présent appel à projets. Il convient dans ce cas de déposer un ou plusieurs projets artistiques pour chaque volet désiré et d'y développer les liens qui seront créés entre chaque parcours.
- proposer un ou plusieurs projets pour chaque volet de l'appel à projets.

// CONDITIONS FINANCIÈRES ET CONTRACTUALISATION

Pour le volet 1, le contrat de commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation, signé entre Amiens Métropole et le candidat, détaillera le projet de création, la durée minimale de visibilité des œuvres, les conditions d'entretien en fonction des techniques et matériaux utilisés, ainsi que les modalités de recouvrement /effacement, et le montant global alloué au projet, les heures d'intervention de l'artiste auprès des publics et les dates de présence de l'artiste (réalisation de l'œuvre, vernissage).

La rémunération des artistes ou collectifs d'artistes est remise sous forme d'une enveloppe globale au candidat retenu, qui en gère les différentes allocations. Ce contrat reprendra les obligations des deux parties.

Les lieux identifiés et les enveloppes dédiées sont compilés dans l'annexe n°1.

L'enveloppe par projet comprend :

- La rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes pour leurs interventions et la cession de droits de représentation et d'exploitation de(s) œuvre(s)
- les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (frais matériels et moyens humains, location de matériel d'élévation si nécessaire)
- les frais annexes (frais de repérages, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement) sur la base d'un accord préalable avec l'artiste
- Les actions culturelles éventuelles sur la base de 55 € TTC de l'heure

Amiens Métropole fournira la peinture acrylique via un mécénat de l'entreprise Caparol. La peinture en bombe reste toutefois à la charge du candidat en tant que frais de production.

Pour le volet 2, le montant global du projet sera finalisé et contractualisé dans le cadre de la signature d'un contrat de résidence entre Amiens Métropole et la structure culturelle porteuse de la résidence, qui comprendra la durée de la résidence, les objectifs, les différentes actions envisagées et leur calendrier d'exécution, la commande d'œuvre et de cession de droits d'exposition et de représentation. Ce contrat reprendra les obligations des deux parties.

L'enveloppe par projet comprend :

- La cession de droits de diffusion ;
- Les frais de production de(s) œuvre(s) (frais matériels et moyens humains) ;
- Les frais de résidence : frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement, sur la base d'un accord préalable avec l'artiste ;
- Les actions culturelles (ateliers, workshops, œuvre participative, rencontres, conférences, visites...) ;
- Les frais d'assurance des œuvres.

Une enveloppe de **6 000 € TTC** est octroyée par projet de résidence (durée minimale d'un mois). Le montant alloué par Amiens Métropole ne pouvant excéder 80% du coût d'opération.

Pour le volet 3, la valeur d'achat de chaque œuvre sélectionnée est fixée à **1 850 € nets de taxes**. Cette rémunération comprend l'acquisition de l'œuvre et la cession des droits non exclusifs de reproduction de l'œuvre à Amiens Métropole.

// JURY ET CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS

Un jury composé des partenaires du **Festival IC.ON.IC** et de personnalités qualifiées examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Une ou plusieurs œuvres pourront être choisies par les habitants, en lien avec les dispositifs de concertation existants dans le quartier.

Critères de sélection volet 1 :

Une attention particulière sera portée par le jury sur :

- La qualité artistique et la pertinence des projets proposés
- L'originalité du sujet, des techniques et de la création en général
- Les projets qui associent les habitants au processus de réalisation de l'œuvre, dans une logique participative, de rencontre et/ou d'échange
- L'adéquation de l'œuvre avec l'emplacement repéré et son environnement proche (référence et insertion architecturale, au quartier, patrimoine bâti, immatériel, paysager...)
- La faisabilité technique et délai du projet, qualité dans le montage du projet et de sa production en rapport avec la dimension de l'emplacement, les spécificités qu'il présente et de sa visibilité (moyens humains et matériels à mettre en œuvre)
- La faisabilité financière du projet et la cohérence du budget (coût global, rémunération des artistes, techniciens et auteurs, charges et taxes, coûts de production)
- Une démarche soucieuse des impacts environnementaux sera appréciée

Critères de sélection volet 2 :

Les critères de sélection porteront sur :

- La qualité et les perspectives du projet artistique, en lien avec les structures d'accueil
- Les actions visant la transmission et la médiation, destinées aux publics et en lien avec la présence artistique (rencontres, visites, ateliers, création participative...)
- La faisabilité technique et délai du projet, qualité dans le montage du projet et de sa production en rapport avec la dimension de l'emplacement, les spécificités qu'il présente et de sa visibilité (moyens humains et matériels à mettre en œuvre)
- La faisabilité financière du projet et la cohérence du budget (coût global, rémunération des artistes, techniciens et auteurs, charges et taxes, coûts de production)
- Une démarche soucieuse des impacts environnementaux sera appréciée

Critères de sélection volet 3 :

Un jury composé de personnalités qualifiées en art contemporain et de bibliothécaires d'Amiens Métropole examinera l'ensemble des projets et sélectionnera les propositions artistiques

Les critères de sélection porteront sur :

- La qualité de la démarche artistique,
- La pertinence de la proposition.

// CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU FESTIVAL IC.ON.IC

Pour les volets 1 et 2 :

- Date limite pour le dépôt des candidatures : **jusqu'au 1^{er} avril, inclus**
- Envoi des résultats : courant avril 2024
- Temps de repérage avec les candidats retenus si nécessaire, sur RDV : fin avril/ mai 2024
- Lancement du Festival IC.ON.IC : 16 septembre 2024
- Création des œuvres dans l'espace public, volets 1 et 2 : du 16 au 30 septembre 2024
- Livraison des œuvres: au plus tard le 30 septembre 2024
- Rencontres autour de l'Art Urbain et de la médiation : 26 et 27 septembre 2024

Pour le volet 3 :

- Date limite pour le dépôt des candidatures : **jusqu'au 1^{er} avril inclus**
- Livraison des œuvres, à destination de l'Artothèque d'Amiens Métropole : au plus tard le 31 août 2024

// MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour les volets 1 et 2 : les candidats pourront transmettre leur dossier jusqu'au **1^{er} avril 2024**, à l'attention de :

Direction de l'Action Culturelle et du Patrimoine / Festival IC.ON.IC 2024
iconic@amiens-metropole.com - uniquement en FTP (WeTransfer, Dropbox ou autre).
Renseignements complémentaires : 03 22 49 20 21.
Un mail sera adressé accusant réception du dossier.

Le dossier de candidature doit être composé des pièces suivantes :

- **Fiche administrative** dûment renseignée (**ANNEXE 2** du présent appel à projets)
- **Présentation du porteur de projet** : CV, dossier artistique, book de l'artiste, du collectif ou de l'association
- **Note d'intention** détaillant :
 - Le choix du lieu et prévisualisation de(s) œuvre(s), pour le volet 1
 - L'intention artistique, pour le volet 1
 - Présentation globale du projet de résidence, pour le volet 2
 - Déroulé et contenu prévisionnel de la résidence, pour le volet 2
 - Les propositions éventuelles de temps d'interaction avec les habitants pour les 2 volets
- **Budget prévisionnel détaillé** selon les éléments mentionnés supra : les frais de production de l'œuvre ou des œuvres (matériels), les frais techniques et si besoin le matériel d'élévation, les frais annexes (frais de repérage, frais de transport, frais de bouche, frais d'hébergement), la rémunération de l'artiste ou du collectif d'artistes, la cession de droits d'auteur ainsi que toutes autres dépenses liées au projet artistique.
- **Fiche technique** détaillant la mise en œuvre et son calendrier d'exécution

- **Copie de l'attestation d'assurance** responsabilité civile en cours de validité
- Copie du diplôme du CACES, si nécessaire
- **RIB**

Pour le volet 3, les candidats pourront transmettre leur dossier jusqu'au **1^{er} avril 2024**, à l'attention de :

Artothèque des Bibliothèques d'Amiens Métropole
Anne-Laure MIGNOT - al.mignot@amiens-metropole.com
Bibliothèque Louis Aragon
50, rue de la République – B.P. 60542 – 80000 Amiens Cedex 1
Renseignements complémentaires : 03.22.97.10.75
Un mail sera adressé accusant réception du dossier.

Le dossier de candidature, envoyé sur support papier ou numérique, comprendra les éléments suivants :

- **Proposition d'œuvre** (reproduction de qualité ou originale).
Nous recommandons, pour des raisons pratiques liées au prêt des œuvres, des formats se situant entre 21 x 29,7 cm et 120 x 120 cm.
- **CV / dossier artistique** actualisé
- **Note d'intention** permettant d'évaluer la motivation du candidat.

ANNEXE 1 : Lieux Volet 1 - Création dans l'espace public

ANNEXE 2 : Fiche administrative